

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement (UE) 2015/1190 de la Commission du 20 juillet 2015 modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux produits cosmétiques**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 193 du 21 juillet 2015)

Page 117, annexe, point 1) [modifiant le numéro d'ordre 2a de l'annexe III du règlement (CE) n° 1223/2009], colonne i, à la neuvième ligne:

au lieu de: «Contient des esters de l'acide thioglycolique.»

lire: «Contient des sels de l'acide thioglycolique.»
